

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 26 / 06 / 2024

Dossier complet le : 26 / 06 / 2024

N° d'enregistrement : F09324P0232

1 Intitulé du projet

Relocalisation du stade de football municipal sur le site des Grands Ponts à Bandol, avec salle polyvalente.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

VILLE DE BANDOL

Raison sociale

N° SIRET

2 1 8 3 0 0 0 9 3 0 0 0 1 8

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité Territoriale Commune

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

JOSEPH

Prénom(s)

Jean-Paul

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44-d) Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.	Création d'un stade de football communal comprenant 1 terrain de jeu, des locaux annexes - vestiaires, tribunes de 200 places - et une salle polyvalente. Le projet sera accompagné du réaménagement de la voirie de desserte, avec arrêt de bus, cheminements piétons, circuits cyclables et 75 Places de stationnement créées et accessibles depuis la chaussée.
41-a) Aires de stationnement > 50 places	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La commune envisage la construction d'un stade de football de 5e catégorie FFF, accompagné de ses locaux annexes comprenant des vestiaires, des tribunes d'une capacité de 200 places et une salle polyvalente. Ce projet sera implanté sur le site des Grands Ponts, en entrée de ville, à proximité de la sortie d'autoroute A50.

Le terrain d'assiette du projet est situé le long de la route du Beausset et de la départementale D559. Une réorganisation de la voirie est prévue, avec la transformation de la route du Beausset en sens unique avec la création d'un accès depuis le rond-point "ancien chemin de Toulon", et une sortie conservée sur le rond point "Alphonse Juin". Ces changements permettront également d'aménager un espace pour les bus (transports publics/scolaires/sportifs) et d'insérer un circuit cyclable.

75 places de stationnement seront créées accessibles depuis la chaussée réaménagée afin de répondre aux besoins des usagers des futurs équipements publics.

Le projet nécessitera préalablement la démolition des bâtiments anciens existants, situés au nord du terrain d'assiette.

4.2 Objectifs du projet

Fournir à la commune de Bandol une installation sportive moderne et fonctionnelle, répondant aux normes en vigueur pour la pratique du football amateur en sécurisant la pratique sportive, ainsi que des équipements annexes tels que des vestiaires et une salle polyvalente. Cette nouvelle installation viendra remplacer le stade Deferrari, installation vieillissante et vétuste, situé actuellement en bout de ville, sur le Domaine Public Maritime, face à l'île de Bendor (le bâti du stade actuel fera l'objet d'une réhabilitation en vue d'y accueillir associations et activités liées à la proximité de la mer ; l'aire de jeu fera l'objet d'une renaturation par un aménagement paysager).

S'inscrire harmonieusement dans le site en privilégiant l'utilisation de matériaux nobles et durables, dont le choix sera minutieusement étudié en tenant compte de la proximité du site de Bourgarel pour limiter l'impact de la pollution et préserver l'intégrité environnementale du site, tout en assurant sa sécurité par le renforcement des infrastructures, la mise en place de clôtures adaptées et l'installation d'une borne incendie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La durée du chantier est estimée à 14 mois avec 2 mois de préparation à compter de la délivrance des différentes autorisations administratives. Les travaux respecteront les directives de l'Arrêté Préfectoral de DUP du puits de Bourgarel pour éviter toute pollution des sols. Des mesures préventives seront prises, comme la vérification des équipements et la manipulation sûre des substances polluantes, limitation de nuisances, information aux riverains.

1- Démolition des bâtiments existants sur le site.

2- Préparation du terrain, nettoyage, évacuation des terres rapportées et installation des infrastructures nécessaires.

3-Terrassements limités pour préserver la topographie du site et éviter les impacts sur les montées d'eau, lesquels sont concentrés du côté de la voirie, sur les remblais existants, avec installation de la viabilisation avec un double chemisage pour le réseau EV et des bassins de rétention raccordés au réseau d'eau pluvial existant.

4- Construction des tribunes, vestiaires, annexes et salle polyvalente sans fondations profondes, conformément aux recommandations géotechniques, par l'utilisation de radiers. Les planchers seront élevés à 40 cm au-dessus de la cote de crue de référence pour éviter les inondations, suivant la modélisation hydraulique réalisée qui garantit la neutralité du projet.

5- Aménagement paysager et revêtement en gazon synthétique pour éviter les produits phytosanitaires nuisibles à la nappe du puits de Bourgarel. Utilisation de remplissage naturel (type liège ou noyaux d'olive) et de caniveaux avec bacs de récupération, excluant les granulats de type SBR (caoutchouc, styrène, etc.).

6- Aménagement de la voirie et des stationnements avec un système de rétention des hydrocarbures.

Ces travaux seront menés en conformité avec les normes de préservation de l'environnement définies par l'ARS, et un protocole d'alerte sera mis en place en cas d'incident polluant.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les espaces publics et sportifs seront exploités et entretenus par la commune. L'usage du stationnement sera mutualisé entre le stade de football et la salle polyvalente, dont les périodes d'activités sont différentes.

Le fonctionnement du stade de football se fera selon un planning prédéfini pour les entraînements et les matchs. La fréquence de l'utilisation de l'équipement sportif sera la suivante de septembre au 15 juin :

- Entraînements du lundi au vendredi de 17h00 à 21h00.
- Matchs des équipes de jeunes le samedi toute la journée.
- Matchs des équipes seniors le dimanche après-midi.

Pendant les grandes vacances scolaires, deux stages de 4 jours chacun seront organisés, en juillet et en août, de 10h00 à 16h00. Dans la tranche horaire scolaire, l'école pourra facilement utiliser le stade.

Les besoins en stationnement du stade de football sont estimés à :

- entre 10 et 15 places de stationnement en semaine ;
- 40 places de stationnement à l'occasion de matchs pour les visiteurs et l'équipe locale (match de poussins par exemple).

La salle polyvalente servira au quotidien aux activités portées par les Associations communales (bridge, yoga, danse...). D'une capacité d'accueil de 200 personnes maximum, elle pourra servir pour des festivités occasionnelles. Les besoins en stationnement de la salle polyvalente sont estimés à :

- entre 5 et 20 places de stationnement au quotidien ;
- 50 places de stationnement à l'occasion de festivités particulières (qui auront lieu en dehors des périodes de rencontres de matchs de football).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

1- Permis de démolir : Le projet a nécessité un permis de démolir pour la bâtisse existante, précédemment en état de vétusté et objet de squats. Ce permis a été délivré le 05/03/2024 sous le numéro PD08300924T0001.

2- Demande de permis de construire : Une demande de permis de construire, incluant un volet Établissement Recevant du Public (ERP), sera prochainement soumise pour le présent projet.

3- Déclaration selon la Loi sur l'eau : Le projet est également soumis à une déclaration Loi sur l'eau, concernant les rubriques 3.2.2.0 pour les remblais en lit majeur (dossier préalablement vu avec les services de la DDTM 83).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain complet	17 437 m ²
Emprise au sol des locaux sportifs (surface créée: 289 m ² ; tribunes de 200 places)	545 m ²
Emprise au sol de la salle polyvalente (surface créée = 297 m ²)	345 m ²
Surface de l'aire de jeu (terrain foot avec marges)	9 090 m ²
Surface des aménagements divers (terrasses, rampes, cheminements...)	1 605 m ²
Nombre de places de stationnement sur voirie	75 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Route du Beausset

Lieu-dit : _____

Localité : BANDOL

Code postal : 8 3 1 5 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 3 ° 0 8 , 3 8 " N Lat. : 5 ° 4 6 , 0 5 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ , _____ " Lat. : _____ ° _____ , _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ , _____ " Lat. : _____ ° _____ , _____ "

Communes traversées :

BANDOL

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Au PLU actuel : zonage AU1s (destiné à recevoir un espace sportif et ludique). Révision du PLU en cours : nouveau zonage : Ueq (accueil d'équipements publics existants ou futurs) + Nn1.

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bandol s'inscrit dans l'entité paysagère du Littoral occidental, qui culmine à 443 m d'altitude au niveau du Gros Cerveau et s'étend jusqu'à la mer.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	À l'échelle départementale, aucune zone humide sur la parcelle n'est référencée (inventaire des zones humides du Var - oct. 2016 / Schéma d'Orientation Territoriale (SCoT) - Sep. 2019). Cependant, la zone Sud du projet est référencée sur la carte interactive de la DREAL (2014). Des investigations environnementales et pédologiques ont été réalisées et confirment le caractère anthropique et peu humide du sol, voir le dossier Annexe.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dossier Communal Synthétique sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Bandol Plan de Prévention des Risques inondations / feux de forêts
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI approuvé par anticipation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic pollution des sols a été réalisé. Il est annexé aux présentes.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans un périmètre de protection rapprochée du puits de Bourgarel, établi par arrêté préfectoral du 29 juillet 2011. Pour renforcer la sécurité du site, l'ensemble du site sera clôturé, y compris la zone sud laissée libre de tout aménagement. Cette mesure préviendra toute intrusion non autorisée et protégera le puits des activités potentiellement nuisibles.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'alimentation en eau potable du projet, ainsi que l'arrosage du stade, se feront via le réseau existant géré par la SEM. Une borne d'incendie sera également installée, raccordée au même réseau. Nous veillerons à ce que l'utilisation de l'eau soit efficace, raisonnée, économe et contrôlée avec des mesures telles que l'installation de systèmes d'irrigation économes en eau et la mise en place éventuelle de systèmes de récupération d'eau de pluie, afin de minimiser l'impact sur le réseau local.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impliquera pas de drainage ou modification prévisible des masses d'eau souterraines (lesquelles participent à l'alimentation en eau potable de la commune de Bandol par le biais du puits de Bourgarel).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des tas de terre rapportée ont été temporairement déversés sur le site. Un diagnostic complet a révélé l'absence de pollution des sols. Ces terres seront évacuées conformément aux processus adaptés. Les volumes de déblais et remblais disponibles sont suffisants pour les terrassements du projet. Toutefois, les matériaux sensibles à l'eau ou inadaptés à la construction seront éliminés et remplacés par de la grave naturelle non traitée (GNT).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les études menées par la SEM, délégataire du réseau d'AEP pour le compte de la CASSB, à la demande de la commune, confirment l'adéquation des ressources en eau disponibles avec le projet (compris système de défense incendie) : impact sur réseau minime. Les études menées par SUEZ, délégataire du réseau d'EU pour le compte de la CASSB, à la demande de la commune, confirment également l'adéquation du réseau d'assainissement avec les besoins du projet : impact sur réseau minime.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le diagnostic environnemental daté du 21/10/2022 (EGIS) a mis en avant des enjeux faibles liés à la faune et la flore (continuités écologiques faibles, voir nulles, zone d'étude offrant un contexte très anthropisé et très enclavé, et une faible diversité d'habitat). Un diagnostic complémentaire Zone Humide daté du 18 avril 2024 (EODD) a été réalisé mettant en avant de faibles enjeux au vu des sols fortement anthropisés : seule une zone humide de 84 m2 de canne de provence à l'extrémité sud du site a été révélée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation (PPRi) : R2 et R1 + ZBH (intégration de ce risque dans la programmation, l'aménagement et l'implantation des bâtis) Risque sismique : faible Risque d'argile : modéré Risque feu de forêts : aléas moyen à fort (intégration de ce risque dans la programmation, l'aménagement et l'organisation des bâtis) Risque Radon : faible sauf en zone sud (non aménagée)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De nombreuses mesures (en phase projet, chantier et exploitation décrites en annexe) sont prises pour préserver la nappe du puits de captage de Bourgarel.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera une augmentation ponctuelle et pondérée du trafic, en fonction de la fréquentation et de la périodicité des équipements publics (il allégera par contre le trafic sur le front de mer). L'entrée se fera par le rond-point de l'ancien chemin de Toulon sur la RD 559, et la sortie sur le rond-point Alphonse Juin. L'accroissement du trafic sur la route du Beausset est compatible avec le réseau actuel, et son impact sur la RD 559 est minime. Le site sera desservi par les transports en commun et accessible en vélo.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bâtis du stade et de la salle polyvalente, ainsi que les gradins, joueront un rôle d'écran acoustique. Les haut-parleurs seront bas, à hauteur des gradins, et orientés vers le stade.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet, proche de la RD 559 où le bruit dépasse 70 dB(A), bénéficie à l'ouest et au cœur du site d'une protection contre les nuisances sonores des grands axes, selon l'étude acoustique réalisée le 5 mars 2024 (EODD).
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain de foot sera éclairé en soirée pour permettre la pratique sportive en toute saison (dispositif d'extinction automatique sur horloge pré-réglé).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est en bordure de la route RD559 : présence d'un éclairage public sur les ronds-points et partiellement sur la RD qui longe le site des Grands Ponts.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A l'état projeté, les eaux de ruissellement seront gérées via des bassins de rétention (pour les surfaces imperméabilisées bâties et aménagées) et des drains (pour le terrain sportif). Eaux traitées et acheminées vers les réseaux collectifs EP.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La gestion des eaux usées des équipements sera sécurisée via un réseau à double chemisage avant rejet dans le réseau collectif. Le chemisage permettra de prévenir tout risque de fuite et de pollution vis à vis de la nappe du puits de Bourgarel.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A l'instar du fonctionnement actuel du stade actuel, le futur équipement ne produira pas de déchets particuliers à l'exception des déchets ménagers courants (inertes et non dangereux) qui seront triés et ramassés selon les conventions de la CASSB. Des containers de tri seront aménagés en limite de voirie.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun autre projet d'aménagement n'est prévu dans la zone du Grand Vallat.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Confère la note jointe et annexes.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- * Risque de pollution de la nappe phréatique pendant les phases de travaux (démolitions/contructions) :
=> Mesure d'évitement : sécurisation des emprises du chantier, sensibilisation du personnel, contrôle régulier des engins, kit anti-pollution, affichage d'urgence.
- * Risque de pollution de la nappe par les fondations :
=> Mesure d'évitement : Utilisation de radiers recommandés par étude géotechnique.
- * Risque de pollution de la nappe par les réseaux EU/EV :
=> Mesure d'évitement : Chemisage des réseaux EU/EV en accord avec l'ARS.
- * Risque de nocivité des matériaux du complexe synthétique de la pelouse, de dispersion de matériaux de remplissage :
=> Mesure d'évitement : Utilisation de matériaux 100% recyclés et recyclable, pose de bacs récupérateurs pour le remplissage
- * Risque de pollution de la nappe par intrusion et occupation illégale du site :
=> Mesure d'évitement : clôture et protection de l'ensemble du site (équipements dont le terrain sportif & la zone sud naturelle, non aménagée)
- * Risque de pollution de la nappe par augmentation du trafic :
=> Mesure d'évitement : récupération et traitement des eaux de ruissellement des stationnements et voirie.
- * Risque d'inondation :
=> Mesure d'évitement : implantation des aménagements et des bâtis sans aggravation des risques, terrain de sport comme zone d'expansion de crue du Grand Vallat.
- * Risque d'incendie :
=> Mesure d'évitement : totalité du site clôturé et sécurisé (contrôle des accès), meilleure accessibilité du site et fluidité du trafic, poteau incendie et réserve d'eau, surveillance

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le présent cas par cas détaille dans son annexe l'état initial environnemental du site et les incidences potentielles du projet sur les différents milieux. L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction des incidences sont proposées en phase Chantier et Exploitation.

Le projet a pour intérêt :

- d'assainir le site (déchargements sauvages, gravats à trier et évacuer) ;
- d'offrir un aménagement cohérent et respectueux du milieu et des contraintes qui y sont liées, avec une protection du sud du site ;
- de garantir, par la présence du terrain sportif, la zone d'expansion de crue du Grand Vallat ;
- de participer à la surveillance et à la protection des abords du puits de captage.

Les caractéristiques du projet, et les engagements pris pour éviter ses effets négatifs, ont conduit la commune à estimer qu'il peut être dispensé d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe cas par cas qui comporte les annexes 3, 4, 5, 6 et 7 du Cerfa ainsi qu'un état des différentes études environnementales et techniques réalisées permettant de mesurer l'impact du projet sur son environnement.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Diagnostic sols : Etude historique, documentaire et mémorielle, et de vulnérabilité des milieux, suivie de diagnostics des milieux sols, gaz du sol et air ambiant a été réalisée par EODD en date du 6 mars 2024	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Étude acoustique (bibliographique et campagne de mesure) par EODD en date du 5 mars 2024	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Diagnostic Zone Humide par EODD en date du 18 avril 2024	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Etude géotechnique par CEGE en date du 4 avril 2024	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom JOSEPH

Prénom Jean Paul

Qualité du signataire Maire de la commune de Bandol

À Bandol

Fait le 2 5 / 0 6 / 2 0 2 4



Signature du (des) demandeur(s)